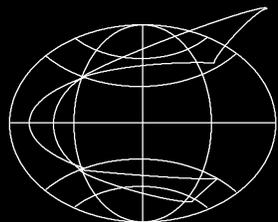


INTOSAI



Revue
internationale
de la vérification
des comptes
publics

Juillet 2001



Revue internationale de la vérification des comptes publics

Juillet 2001—Vol. 28, n° 3

© 2001 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <chases@gao.gov>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux dirigeants de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$US par année. Pour tous les numéros, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, É.-U.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

- | | |
|-----------|--|
| 1 | Éditorial |
| 4 | En bref |
| 7 | Symposium des spécialistes de la formation de l'IDI |
| 11 | Congrès de l'ARABOSAI |
| 14 | Profil : la Corée |
| 17 | Publications à signaler |
| 18 | Dans le cadre de l'INTOSAI |

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada
Mohamed Raouf Najar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)

Rédacteurs

Bureau du vérificateur général (Canada)
Deepak Anurag (ASOSAI - Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI - Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI - Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Production/Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Finances

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, président
Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Premier Vice-président
Tawfik I. Tawfik, Ministre d'État et Président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Antigua-et-Barbuda
Humberto Souto, Ministre-président, Cour des comptes, Brésil
Njiemoun Mama, Ministre délégué, Cameroun
Sheila Fraser, Vérificatrice générale, Canada
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Hedda Von Wedel, Présidente, Cour des comptes, Allemagne
V.K. Shunglu, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Abdessadeq El Glaoui, Président, Cour des comptes, Maroc
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Norvège
Carmen Higaonna de Guerra, Contrôleuse générale, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'i'onetoa, Vérificateur général, Tonga
David M. Walker, Contrôleur général, États-Unis

Vivre dans un monde interconnecté

par Saskia J. Stuiveling, Présidente, Cour des comptes des Pays-Bas

Il ne fait aucun doute que les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) devront s'adapter aux communications électroniques qui s'étendront bientôt à toute la planète. Les messages variés quant au rythme de l'évolution des communications électroniques, aux succès mais aussi aux désastres que provoquent en même temps les échanges commerciaux, la confusion qui règne dans mon esprit quant aux signaux importants et à ceux qui ne le sont pas et, enfin, ce que je peux en retirer pour ma propre



M^{me} Saskia J. Stuiveling

ISC — tous ces facteurs ont déclenché quelques réflexions dont j'aimerais vous faire part. Mais ce ne sont que des idées préliminaires, car comme Colomb, nous entrons tous ici en territoire inconnu.

De la fabrication des briques et d'autres sujets

Avant de parler des technologies modernes, j'aimerais donner un exemple d'une technologie très ancienne, quoique encore moderne : la fabrication des briques. Quelque 5 000 ans avant Jésus-Christ, les gens utilisaient le bois, l'argile et les pierres du voisinage pour construire leur maison. En Mésopotamie, cependant, cette pratique a eu tôt fait de causer un problème parce qu'il n'y avait pas assez de bois et de pierres. Les habitants de la Mésopotamie se servaient des produits des terres humides et boueuses, c'est-à-dire de l'argile, de la boue et de la canne pour construire leur maison. Avec ces ingrédients, ils fabriquaient à la main des morceaux d'argile qu'ils laissaient sécher au soleil. Au début, ces morceaux étaient gros et de forme irrégulière et ils imitaient les pierres naturelles; par la suite, les habitants ont fabriqué de plus en plus de pièces régulières parce qu'elles séchaient plus rapidement. Environ 4 000 ans avant Jésus-Christ, les gens ont commencé à utiliser des moules en bois pour former les « pierres » ou briques. Ce n'est toutefois que 3 200 ans avant Jésus-Christ que les briques ont été cuites dans des fours.

Cette histoire nous montre que même si cette technologie était accessible pendant tout ce temps, il a fallu 1 800 ans pour passer de la pierre naturelle, par suite d'un processus d'imitation, à un produit vraiment nouveau, la brique cuite. Un facteur a été déterminant : la mentalité humaine.

Exemples semblables de l'époque moderne

Le premier exemple est notre carte de Noël. En 1999, nous avons décidé qu'il était temps de nous mettre à la page et, pour bien commencer le nouveau millénaire, d'être modernes et novateurs en

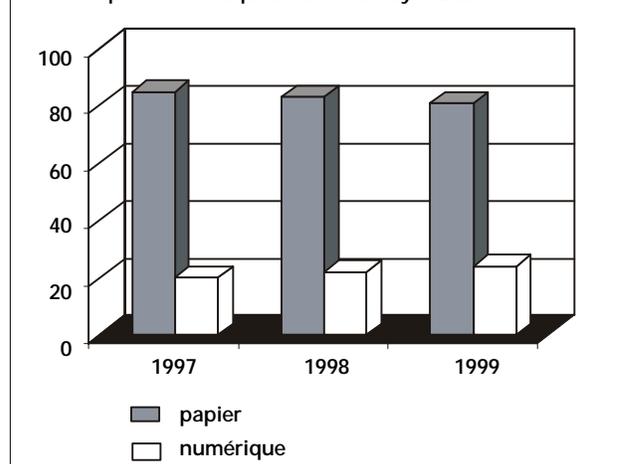
remplaçant la plupart des cartes de Noël normalement envoyées par la poste par des cartes électroniques qui seraient transmises par Internet. Nous avons donc conçu une carte virtuelle et une carte sur papier. Pour Noël 1999-2000, nous avons envoyé 400 cartes virtuelles et 1 400 cartes sur papier. De toute évidence, nous n'avons pas atteint notre objectif de remplacement. Mais nous avons une bonne excuse — nous n'avons pas eu le temps de trouver toutes les adresses électroniques dont nous avons besoin. Et, de bonne foi, nous avons réessayé en 2000-2001. Nous avons envoyé 1 200 cartes virtuelles et 1 400 cartes sur papier. Encore une fois, nous n'avons pas atteint notre objectif. Nous possédions tous les outils, mais nous n'avons pas réussi à accomplir une tâche qui n'était pas si difficile. La mentalité humaine.

Le deuxième exemple vient du Royaume-Uni où le gouvernement a fixé des cibles difficiles pour l'introduction du commerce électronique pour les services publics. Le but fixé consistait à accroître les achats électroniques de 90 p. 100 en 2001. Mais, en 1999, moins de un pour cent des commandes de biens et de services offerts dans le « G-CAT », le catalogue de produits TI du gouvernement, étaient faites par la voie électronique. D'après ce que m'a dit un collègue, je crois savoir que ces achats ont été faits non pas par Internet, mais par téléphone. La mentalité humaine.

Le dernier exemple, est encore une fois un exemple fourni par la Hollande. Depuis 1997, l'Administration fiscale hollandaise permet aux contribuables de produire une déclaration d'impôt électronique. Comme l'indique la figure 1, en 1997, environ 15 p. 100 de toutes les déclarations d'impôt étaient électroniques; en 1998 et en 1999, on comptait 18 p. 100 et environ 20 p. cent respectivement de déclarations électroniques. La mentalité humaine.

Ces trois exemples nous enseignent la même leçon que l'histoire de la brique : même si nous disposons des technologies, des facteurs d'ordre émotif, intellectuel, culturel ou organisationnel dictent notre conduite. Les nouvelles technologies nous donnent de nouvelles

Figure 1 : Évolution de la production de déclarations d'impôt électroniques dans les Pays-Bas



possibilités, mais elles ne remplacent pas nécessairement celles qui existent. En outre, le taux de remplacement est beaucoup plus bas que celui auquel on s'attendrait.

Le rythme d'intégration à notre vie quotidienne des nouveautés dans le domaine des TI semble suivre la même tendance. Aujourd'hui, tout le monde parle de commerce électronique, de gouvernement en ligne, de budgétisation électronique, de blanchiment d'argent cybernétique et de transfert de fonds électroniques ainsi que des déclarations d'impôt électroniques, etc. Ces nouveautés remplacent-elles ce que nous connaissons déjà, ou ne font-elles, à ce stade, qu'ajouter une nouvelle possibilité sans entraîner jusqu'ici un remplacement à large échelle (et donc des désastres commerciaux)?

Les tâches classiques suivent la tendance : elles peuvent sembler plus modernes lorsqu'on les désigne sous leur nouveau nom, mais elles ne sont peut-être pas aussi nouvelles qu'on le prétend. Une chose est certaine : tous ces nouveaux termes créent beaucoup de confusion.

Évolution des communications électroniques, mondialisation et incidence sur le gouvernement

Internet ne connaît pas de frontières — c'est un réseau mondial. Bien que les processus de mondialisation existent depuis des siècles, il va sans dire que l'évolution des TI a accéléré la mondialisation, l'intégration des marchés des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre — et l'intégration de l'information concernant ces marchés. Dans ce contexte, l'incidence sur le gouvernement varie selon le rôle du gouvernement que l'on observe.

Les gouvernements ont un double rôle à jouer en relation avec l'évolution des TI. En premier lieu, les gouvernements sont des utilisateurs des TI. En surfant sur Internet, on constate que bon nombre d'entre eux fournissent des services en ligne. En offrant leurs services et en publiant leurs produits sur Internet, ils deviennent plus transparents pour leurs citoyens.

La littérature actuelle informe sur l'utilisation d'Internet pour tous genres de services, y compris les services gouvernementaux. On l'utilise d'abord comme moyen de publication et ensuite d'information. Après un certain temps, il devient le seul moyen de communication; vient ensuite l'intégration des services de transactions et des services de soutien. En bout de ligne, Internet se charge de l'ensemble de l'opération.

À mon avis, l'évolution des communications électroniques peut renforcer le rôle joué par les gouvernements en tant que premiers utilisateurs de TI. Par exemple, en communiquant les meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale, les gouvernements peuvent améliorer les services qu'ils offrent aux citoyens. Les citoyens, qui seront bien informés, pourront tirer de la fierté des réalisations de leur gouvernement en les comparant à celles d'autres gouvernements.

En deuxième lieu, le gouvernement doit faire appliquer les lois, diriger et protéger, et les TI peuvent vraiment affaiblir ce rôle. La mondialisation accroît les demandes de coopération internationale pour les questions transnationales, de nature positive et négative. Du côté négatif, la mondialisation appuie le crime organisé, le trafic d'armes et de personnes, le blanchiment d'argent, le capital-surprise ou d'origine inconnue et d'autres activités nocives. Les gouvernements ne sont pas encore capables de maîtriser les conséquences négatives de la mondialisation. Pour y parvenir, il faudrait un certain niveau de coopération internationale qu'il est

difficile d'obtenir, en tout cas aussi rapidement que la coopération à l'intérieur d'une même nation! Il est malheureusement devenu clair que les processus de prise de décision internationaux ne sont pas conçus pour une action rapide. C'est pourquoi, à mon avis, la mondialisation pourrait affaiblir ce rôle du gouvernement, qui consiste à faire appliquer les lois, à diriger et à protéger. Ainsi, d'après les statistiques d'Interpol, dix pour cent de tous les crimes sont perpétrés à l'échelle transnationale, et on s'attend à une très forte hausse de ce pourcentage. Dans une entrevue accordée à la télévision hollandaise, M. Pino Arlacchi, chef de l'escouade de lutte contre le crime des Nations Unies, a déclaré qu'il constate trois tendances dangereuses : la mondialisation accrue du crime organisé; le perfectionnement des mécanismes de blanchiment d'argent; et l'instabilité croissante de tous les pays par suite des actions combinées du crime organisé, de la corruption politique et du blanchiment d'argent.

Mais il y a aussi eu des progrès. En décembre 2000, environ 40 gouvernements se sont réunis à Palerme, en Italie, pour une conférence des Nations Unies sur le crime. Les participants ont alors convenu de criminaliser en vertu de leurs lois nationales quatre types d'infractions : l'appartenance à un groupe lié au crime organisé, le blanchiment d'argent, la corruption et l'entrave au bon fonctionnement de la justice. Le tableau suivant résume le rôle et l'effet possible du gouvernement électronique sur la mondialisation.

Rôle du gouvernement électronique	Effet du gouvernement électronique
le gouvernement en tant qu'utilisateur	renforcement possible du gouvernement
le gouvernement en tant qu'organisme de réglementation, dirigeant et protecteur	affaiblissement possible du gouvernement

Le gouvernement électronique et le rôle des ISC

En général, les ISC mesurent l'efficacité de leur propre gouvernement. Mais, si la mondialisation « force » les gouvernements à collaborer à l'échelle internationale, les ISC ne peuvent pas se permettre de rester en arrière. Elles doivent être des participantes actives au processus. Le rôle que jouent les ISC dans l'évolution des TI dépend du rôle que joue le gouvernement. Les ISC connaissent déjà le rôle du gouvernement en tant qu'utilisateur des TI. Elles vérifient l'utilisation qu'il fait des TI et lui recommandent fortement de les utiliser davantage. À l'échelle internationale, les ISC échangent de l'information et communiquent leurs expériences par divers moyens, notamment la Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI.

Mais on connaît moins bien quelle est la contribution des ISC au rôle du gouvernement consistant à faire appliquer la loi, à diriger les progrès des TI et à protéger les citoyens. Les ISC n'ont pas encore adopté de position claire à ce sujet. Je crois qu'elles devraient soutenir leur gouvernement dans cette tâche difficile qu'est la mondialisation. Mais, pour pouvoir accorder un tel soutien, elles doivent elles aussi intervenir sur la scène mondiale et se donner un nom reconnu à l'échelle mondiale.

À l'heure actuelle, cela pose un problème. Je rencontre souvent, dans mon pays et à l'étranger, des gens qui ne savent pas ce que veut dire « Institution supérieure de contrôle des finances publiques ». Dans mon pays, à cause de cette ignorance, les jeunes

qui se cherchent du travail ne songent pas à nous. Il semble souvent que les ISC évoluent dans leur petit monde et qu'elles ont presque peur de regarder au-delà des murs de la « prison » qu'elles se sont créée.

Choisir un nom reconnu à l'échelle mondiale signifie un engagement mondial des ISC. Elles doivent dire clairement comment elles s'acquittent de leur mission, tant à l'interne qu'à l'externe. La mondialisation exige que les ISC (et leurs

organisations, par exemple l'INTOSAI et ses groupes de travail régionaux) soient visibles par la communication à l'échelle internationale — qu'il s'agisse de noms, de logos, de mots, d'images et de produits. Pour y parvenir, et pour assurer la qualité et la rapidité de nos actions, il se peut que nous devions modifier nos processus de prise de décision.

(**N.D.L.R.** : L'auteur désire remercier Bernadette Schomaker pour sa contribution à la rédaction de cet article.) 

Barbade

Rapport annuel

Le Bureau du Vérificateur général de la Barbade a soumis, le 29 décembre 2000, son rapport annuel au Parlement pour l'année 2000. Ce rapport comprend surtout les constatations de l'examen des états financiers et des comptes des ministères.

Le Rapport mentionne les erreurs observées dans les états financiers du Comptable général, les problèmes associés à la détection et à la correction de ces erreurs de même que le besoin de renforcer les capacités de vérification interne des ministères.

Le Rapport traite de l'absence de rapprochement des comptes de plusieurs entités comptables avec les dossiers du Comptable général, avec comme conséquence que plusieurs erreurs de report n'ont pas été détectées et que des états inexacts ont été préparés et soumis.

Plusieurs agents comptables ont omis de soumettre des comptes de crédit dans les délais prescrits comme l'exigent les lois pertinentes. Le Vérificateur général n'a donc pas pu terminer les vérifications à temps et certifier les comptes.

Le Rapport relève plusieurs cas de non-conformité et des faiblesses du contrôle interne des ministères. On a notamment omis de préparer et de soumettre des états des arriérés de recettes et de rapprocher les comptes bancaires. Le Rapport faisait aussi état de la mauvaise gestion des contrats quant à la vérification du respect des obligations des entrepreneurs avant de faire les paiements ainsi que de lacunes quant à la tenue des comptes d'immobilisations.

Canada

Nouvelle Vérificatrice générale

M^{me} Sheila Fraser a été nommée Vérificatrice générale du Canada le 31 mai 2001. Elle occupait ce poste par intérim depuis le 29 mars 2001, date où Denis Desautels a terminé son mandat de dix ans.

M^{me} Fraser est née le 16 septembre 1950. Elle a obtenu un baccalauréat en

commerce de l'Université McGill en 1972 et elle est devenue comptable agréée en 1974 et FCA en 1994.



M^{me} Sheila Fraser

M^{me} Fraser est entrée au Bureau du Vérificateur général à titre de Sous-vérificatrice générale, Opérations de vérification, en janvier 1999. Elle a joué un rôle clé dans la planification stratégique, l'élaboration des politiques et des programmes, l'affectation des ressources et les autres activités de gestion supérieure du Bureau du Vérificateur général. Elle a été chargée de réviser des constatations de vérification afin de valider la nature et l'étendue des problèmes dans les entités vérifiées et de les porter à l'attention du Vérificateur général. Elle a aussi signé, au nom du Vérificateur général, les opinions sur les états financiers des sociétés d'État et d'autres entités.

Avant de commencer à travailler au Bureau du Vérificateur général, M^{me} Fraser a poursuivi une brillante carrière au sein du cabinet Ernst & Young à Québec où elle est devenue associée en 1981. Au bureau de Québec, elle était responsable d'une clientèle composée de plusieurs sociétés des secteurs public et privé. Elle a également participé à plusieurs missions de vérification en collaboration avec le Bureau du Vérificateur général du Québec et avec plusieurs ministères du gouvernement du Québec.

M^{me} Fraser a toujours été très active dans la profession, tant au niveau provincial que national. En reconnaissance des services méritoires rendus à la profession, l'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné, respectivement en 1994 et en 2000, le titre de membre d'honneur (*Fellow*). En 1993, elle recevait également le Prix Émrite de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Elle est récipiendaire de la médaille commémorative du 125^e anniversaire du Canada remise par le gouverneur général. Elle est membre du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Rapport de l'ancien Vérificateur général faisant le point sur une décennie au service du Parlement

En février 2001, le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, a déposé son rapport final au Parlement, *Le point sur une décennie au service du Parlement*. Dans son rapport, M. Desautels discute des progrès réalisés à l'égard des priorités qui ont façonné son mandat de dix ans comme Vérificateur général : la dette et le déficit; l'état de la fonction publique; l'évolution de la structure du gouvernement, la responsabilité de gestion et le Parlement, l'environnement et le développement durable, la prestation des services aux Canadiens (en particulier, le rendement des programmes fiscaux et les questions touchant les Premières nations). Il conclut : « Les défis auxquels les gestionnaires au gouvernement fédéral sont toujours confrontés sont faciles à résumer — effectuer un examen continu des programmes, rendre véritablement des comptes et améliorer la gestion des ressources humaines et financières. J'encourage le gouvernement — et le prochain Vérificateur général — à garder ces questions au premier rang de leurs préoccupations lorsqu'ils établiront leurs priorités. » On trouvera le rapport à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca. Pour obtenir le rapport ou les autres publications du BVG sur support papier, veuillez communiquer avec le Bureau du Vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, arrêt 10-1, Ottawa

(Ont.) K1A 0G6, Canada. Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca.

Népal

Publication d'un guide de vérification révisé

Le Bureau du Vérificateur général du Royaume du Népal vient de publier une version révisée de son *Guide de vérification du rendement* paru en 1995. Le nouveau guide traite les questions suivantes : choix des questions à vérifier, planification, approbation et exécution de la vérification, rapport, documentation, examen de la qualité et suivi. Le guide révisé a été testé sur le terrain au cours de la vérification du rendement de trois projets pilotes, puis révisé à la lumière des commentaires reçus. La Banque mondiale a fourni une aide technique pour l'élaboration du guide révisé.

Programmes de formation conjoints Népal-Inde

Le Bureau du Vérificateur général du Népal a organisé les troisième et quatrième phases des programmes de formation conjoints Népal-Inde à Katmandou, du 17 juillet au 18 août 2000, et du 3 au 13 avril 2001 respectivement. Le Très Honorable Vérificateur général du Royaume du Népal, M. Bishnu Bahadur K. C., a inauguré les deux programmes. Les participants ont pu discuter de leurs idées et de l'expérience de l'Inde quant à diverses questions de vérification et améliorer leurs capacités de vérification.

Trente-cinq participants ont assisté à la troisième phase du programme conjoint de formation en vérification qui consistait en une séance de quatre semaines s'adressant aux agents et aux surintendants de la vérification. Cette phase comprenait les normes de vérification, les vérifications des travaux publics et des approvisionnements de même que les vérifications des encaissements et du compte central. Le corps enseignant était composé de quatre cadres supérieurs du Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde — M^{me} Revathy Iyer et M. P. K. Jena, directeurs principaux, et M^{me} Mahua Pal et M. Alok Ojha, directeurs.

Onze vérificateurs généraux adjoints et 24 directeurs ont assisté à la quatrième phase du programme de formation. Cette séance de deux semaines couvrait les sujets suivants : normes de vérification; vérification des fraudes; vérification des projets financés par des donateurs; vérification des encaissements; questions de vérification fiscales et vérification du secteur des entreprises. M. P. K. Mukhopadhyay et

M. Mukuseh Arya ainsi que d'autres cadres supérieurs du gouvernement et le gestionnaire des projets financés par les donateurs faisaient partie des conférenciers invités.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Bureau du Vérificateur général, Babar Mahal, Katmandu, Népal. Courriel : Oagnp@mail.com.np.

Philippines

Le nouveau président de la Commission de contrôle entre en fonction

Le 19 février 2001, Guillermo N. Carague est devenu le sixième Président de la Commission de contrôle et le 12^e dirigeant de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques des Philippines depuis la création du gouvernement du Commonwealth, en 1935.

Le Président Carague possède une vaste expérience en gestion dans les secteurs privé et public, dans les domaines de la gestion budgétaire et des institutions financières. Il est avocat et expert-comptable. Avant d'entrer dans la fonction publique, il était un associé actif de la firme d'experts-comptables et de conseils en gestion SyCip, Gorress Velayo and Company (SGV) and Arthur Andersen, où il s'occupait de missions pour le gouvernement, des sociétés du secteur privé et des institutions multinationales telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Il possède aussi une très grande expérience en développement de projet, gestion financière, développement organisationnel et institutionnel, planification stratégique et à long terme, gestion de systèmes d'information et programmes d'avantages sociaux. Le Président Carague a aussi occupé plusieurs postes au gouvernement. Il a été Sous-secrétaire et par la suite Secrétaire du ministère du Budget et de la Gestion, de 1986 à 1992. Il a servi comme membre de la Commission des liquidateurs et de la Commission monétaire de la Banque centrale des Philippines, de 1993 à 1999.

Il a en outre présidé divers conseils, commissions et comités interinstitutions du gouvernement tels que le Comité de coordination du budget de développement, l'Administration de développement économique national (NEDA), le Comité du libre-marché, la Banque centrale des Philippines, le Conseil sur l'amélioration de la productivité au gouvernement, le Système d'information de gestion financière, le Comité pour les unités gouvernementales locales, le Comité pour les universités et les collègues d'État et le Comité d'action du Cabinet sur la décentralisation.

Le Président Carague est également chargé de cours spécial de l'Institut des petites industries et au Centre juridique de l'Université des Philippines et membre du corps enseignant de l'Université de l'Est.

Pour tout renseignement additionnel, prière de communiquer avec la Commission de contrôle, Commonwealth Avenue, Constitution Hill, Quezon City, Philippines; Courriel : Catli@pacific.net.ph.

Suisse

Publication du Rapport annuel 2000

Le Rapport sur l'activité du Contrôle fédéral des finances en 2000 de la Suisse constate le manque d'attention accordé aux systèmes de contrôle interne efficaces. Ces systèmes ne peuvent pas éradiquer totalement les actes dolosifs ni une utilisation non rentable ou inadéquate de fonds. Il en diminue cependant durablement les risques.

Le Rapport mentionne aussi le règlement d'une importante question de contrôle liée à la caisse fédérale qui était en suspens depuis quelques années. Le Parlement pourra donc approuver les comptes annuels sans formuler de réserve pour la première fois en dix ans.

De plus, le Contrôle fédéral des finances n'a pas voulu attendre la clôture de la procédure de contrôle et de rectification pour faire rapport d'une question de malversation à l'école polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), et d'irrégularités dans le domaine de l'asile. Le Contrôle fédéral des finances en a informé les départements compétents et a soumis un rapport au Comité mixte des finances du Parlement suisse, aux chefs des départements compétents et au chef du département fédéral des Finances.

Il a mis sur pied des groupes de travail pour évaluer, à l'aide d'une série de critères uniformes, des tâches conjointes avec les contrôles cantonaux des finances. Conformément à son droit d'exercer un leadership dans la supervision financière de l'administration publique, le Contrôle fédéral des finances collaborera non seulement à la formation des inspectorats des finances et des organes de révision financière, mais il mènera aussi des projets dans des organisations spéciales, des instituts d'éducation supérieure et des événements d'envergure internationale.

Le Rapport annuel indique que le Contrôle fédéral des finances entretient des relations régulières avec les bureaux de contrôle étrangers et qu'il participe à

l'échange d'expériences avec les bureaux de contrôle de l'Autriche, de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

La modernisation de l'administration continuera de progresser. Cette modernisation ira de pair avec l'introduction de nouveaux outils de gestion qui exigent le perfectionnement continu des pratiques de contrôle financier. Le Contrôle fédéral des finances doit redoubler d'efforts pour combler les lacunes dans la surveillance et élargir les révisions sur la rentabilité pour en faire un pilier de son activité de contrôle. L'élaboration de stratégies et de méthodes de contrôle représente un défi supplémentaire pour le Contrôle fédéral des finances que seul un personnel qualifié peut relever. Son objectif est de se présenter sur le marché du travail comme un employeur intéressant qui peut offrir des emplois stimulants.

Veillez adresser vos demandes d'information à Kurt Grüter, directeur, SFAO, Bundesgasse, 3003 Berne, Suisse. Courriel : Sekretariat@efk.admin.ch.

Union européenne

Le document intitulé *Lignes directrices européennes concernant l'application des normes de contrôle de l'INTOSAI* est disponible en russe et en arabe

Les *Lignes directrices européennes concernant l'application des normes de contrôle de l'INTOSAI* ont été traduites dans toutes les langues officielles de l'Union européenne (UE) et dans un certain nombre de langues de l'Europe centrale et orientale et on peut les consulter sur le site Web de la Cour des comptes européenne (CCE) (<http://www.eca.eu.int>). Elles ont tout récemment été traduites en russe et en arabe, de sorte qu'un plus grand nombre de membres de l'INTOSAI y ont maintenant accès.

Les Lignes directrices établissent une base technique commune que toutes les ISC de la CCE peuvent adopter, si elles le désirent, dans le cadre de leurs méthodes d'audit respectives. Dans l'ensemble, les Lignes directrices représentent généralement les principales caractéristiques de toutes les

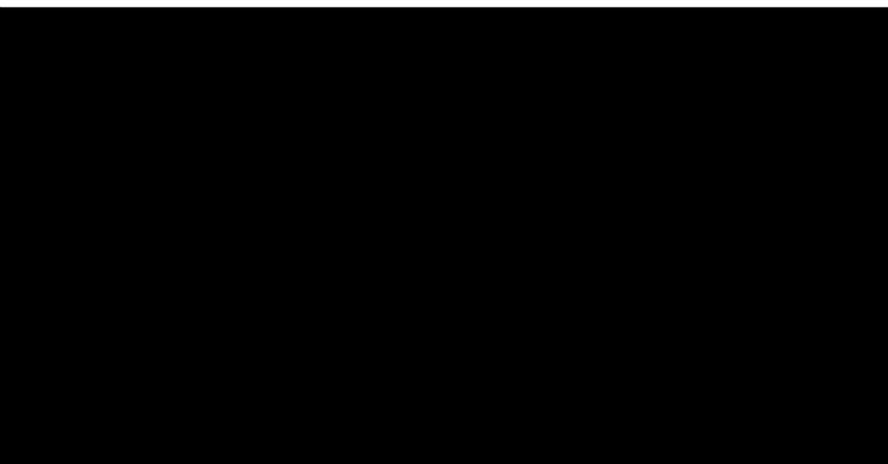
traditions et structures d'organisation du contrôle existant dans l'Union européenne. Certaines ISC des États membres de l'UE ont adopté des méthodes de contrôle plus fondées sur des normes de contrôle nationales que sur celles de l'INTOSAI. Ces normes, quant à elles, sont souvent étroitement liées aux normes de contrôle internationales élaborées par la Fédération internationale des comptables (IFAC). C'est pourquoi le Groupe ad hoc a pris en compte une comparaison, réalisée au sein de la CEE, entre les normes de l'INTOSAI et celles de l'IFAC. La comparaison a révélé que, bien que les deux séries de normes diffèrent au niveau de la précision des détails et de la terminologie, les différences relevées n'ont pas d'impact majeur sur les méthodologies sous-jacentes en matière d'audit et par conséquent, le Groupe ad hoc considère que les Lignes directrices européennes d'application sont utilisables par toutes les ISC et l'UE.

De nombreux développements sont apparus au sein de l'UE, qui vont affecter le contrôle public ainsi que l'environnement dans lequel il s'effectue. Parmi ces développements, les plus importants sont peut-être les étapes franchies vers l'élargissement de l'UE, en particulier les préparatifs auxquels on assiste dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants. Les Lignes directrices peuvent jouer un rôle significatif en aidant les ISC de ces pays à se préparer à l'adhésion à l'UE.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le directeur, Relations externes et Service juridique, Cour des comptes de l'Union européenne, 12, rue Alcide De Gasperi, L-1615 Luxembourg. Tél. : +352439845812 ou 45410; téléc. : +352439846812 ou 46430; courriel : chris.kok@eca.eu.int; internet : www.eca.eu.int.

Consortium international sur la gestion financière dans le secteur public

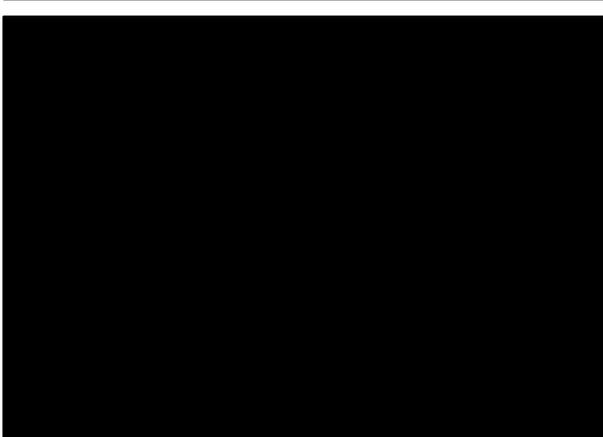
Conférence internationale annuelle



Du 2 au 6 avril, 445 représentants de 61 pays se sont réunis à Miami, en Floride, pour la 15^e Conférence internationale annuelle sur les nouveaux développements dans la gestion financière du secteur public. Le thème de la Conférence de cette année était : « L'incidence du gouvernement en ligne sur la gestion financière : risques de corruption et avantages découlant du contrôle ». De nombreuses ISC ont participé au programme. Les conférenciers étaient notamment : M. Arpad Kovacs, Président du Bureau de contrôle d'État de la Hongrie, M. Gregorio Guerrero Pozas, Vérificateur général du Mexique, et M. David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis. Au cours de l'une des pauses, certains délégués d'ISC se sont réunis pour une photo. 

Le Symposium de l'IDI à l'intention des spécialistes de la formation met en valeur l'unité et la collectivité

Les thèmes de l'unité et de la collectivité sont ressortis très clairement lors du Symposium de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) à l'intention des spécialistes de la formation, qui s'est tenu à Oslo, Norvège, du 3 au 9 juin 2001. Cet événement, unique dans les 48 ans d'existence de l'INTOSAI, a réuni 158 spécialistes de la formation de 82 pays pour quatre jours d'apprentissage, d'échange et de réseautage. C'était la première fois que l'IDI rassemblait des employés des ISC de toutes les régions de l'INTOSAI où le Programme de formation régional à long terme de l'IDI a été offert. De plus, le Symposium a servi de tremplin pour le deuxième objectif du Plan stratégique de l'IDI pour 2001-2006, soit « ... établir/renforcer le réseau des spécialistes de la formation ».



Bon nombre des activités du Symposium consistaient en des discussions en petits groupes, qui ont permis aux participants de parler de leurs expériences et d'échanger de l'information.

M. Bjarne Mork-Eidem, Contrôleur général de la Norvège et Président de l'IDI, a procédé à l'ouverture officielle du Symposium. Dans son discours d'ouverture, M. Mork-Eidem a donné un aperçu du Symposium et a placé l'événement dans un plus vaste contexte en indiquant que le but de ce symposium international était de discuter de questions de formation très importantes pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) nationales et la coopération internationale dans le cadre de l'INTOSAI. Les défis professionnels communs consistent à trouver des façons et des moyens d'augmenter les niveaux de compétences professionnelles en matière de contrôle dans les ISC des pays en développement et les pays émergents. Les thèmes choisis pour le Symposium reflètent les défis que représentent les méthodes de formation en constante évolution et les nouvelles questions importantes. M^{me} Hilde Frafjord Johnson, députée, a également souhaité la bienvenue aux participants lors de la réception d'ouverture du dimanche soir. Elle a parlé avec éloquence de la mission du développement international, à savoir améliorer la qualité de vie des habitants des pays bénéficiaires, et du rôle essentiel que jouent les contrôleurs du secteur public par leur gestion financière et leurs travaux liés à la reddition de comptes, pour appuyer cette mission.

Le programme technique a commencé le lundi matin avec un discours-programme prononcé par M^{me} Tove Strand, Directrice générale de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD). M^{me} Strand a décrit les principes directeurs de la NORAD concernant la « responsabilité des bénéficiaires », établis au début des années 90, qui jettent les bases de ses travaux de développement. « Selon le principe de la responsabilité des bénéficiaires », a-t-elle indiqué, « dans la mesure du possible, le pouvoir lié au financement des donateurs est transféré à nos partenaires des pays en développement. Cette politique suppose également que, pour atteindre nos objectifs de développement, nous devons nous efforcer d'établir un partenariat égalitaire fondé sur une division claire des rôles et des responsabilités. Cette stratégie est le point de départ d'un dialogue plus réaliste sur ce que peut apporter la Norvège et ce que nos partenaires eux-mêmes doivent faire. »

Les propos de M^{me} Strand ont fait l'objet de discussions, et le principe de la responsabilité des bénéficiaires a été illustré au cours des nombreuses séances du Symposium qui ont suivi le discours. Pour chacune des séances très interactives décrites brièvement ci-dessous, les participants ont contribué activement à la préparation et à la proposition de questions ainsi qu'aux réponses à celles-ci; les spécialistes de la formation régionale agissaient à la fois comme leaders et participants, et comme enseignants et apprenants.

Les séances étaient axées sur les habiletés à établir des réseaux et les compétences techniques

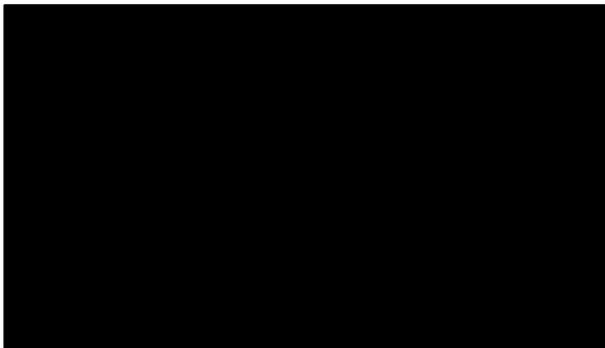
Établissement de réseaux et d'une collectivité

La séance qui a suivi le discours de M^{me} Strand était la première d'une série de trois activités de réseautage animées par



Les participants de la région de l'AFROSAI se réunissent pour l'une des nombreuses réunions en petits groupes qui ont lieu au cours du Symposium.

M. Rick Steele sur une période de trois jours. M. Steele était un des principaux formateurs du Programme de formation régional à long terme de l'IDI, dans plusieurs régions, et avait conçu les exercices de réseautage pour favoriser les échanges entre les régions et l'établissement de réseaux. La première activité, le lundi matin, « Éliminer les frontières – Créer des liens » a donné l'occasion aux participants de rencontrer des collègues d'autres régions, d'échanger de l'information personnelle et professionnelle et de commencer à établir des relations. Conçue pour aider à surmonter les obstacles créés par les différences culturelles et linguistiques, cette activité d'introduction a permis aux participants des différentes régions de tisser des liens entre eux.



Présentation des employés du Secrétariat général de l'IDI, établi à Oslo au Bureau du contrôleur général, à la séance plénière d'ouverture.

La deuxième activité de réseautage a eu lieu le lendemain. On a encouragé les participants à identifier des collègues des autres régions qui pourraient constituer la base d'un réseau ou d'une collectivité de spécialistes de la formation, à l'échelle mondiale, ayant des buts et des intérêts communs. L'activité s'est poursuivie le mercredi sous forme d'un forum au cours duquel des représentants de toutes les régions participantes ont cerné des problèmes et des défis auxquels ils sont tous confrontés, et proposé des façons d'y faire face afin de renforcer la formation en matière de contrôle dans l'ensemble des régions.

Les hôtes norvégiens et les organisateurs du Symposium ont contribué à l'objectif de réseautage en invitant les participants à des rencontres amicales au domicile des employés du Bureau du contrôleur général de la Norvège, chaque jour, après les séances officielles. Ces visites, en plus du programme officiel, ont permis de continuer à faire ressortir l'importance des relations interpersonnelles au cours de la semaine.

Nouvelles du Programme de l'IDI et futur site Web

Des conférenciers du Secrétariat général de l'IDI participaient à la séance suivante. Le Directeur général, M. Magnus Borge, a donné un aperçu des récentes initiatives de l'IDI, y compris sa transition d'Ottawa à Oslo, et l'adoption et la mise en oeuvre du Plan stratégique quinquennal de l'IDI. M. Borge a fait équipe avec M. Richard Gagné (ancien directeur des programmes de l'IDI à Ottawa et maintenant conseiller principal de l'IDI) pour mener une entrevue dans le but de faire connaître l'histoire de l'IDI depuis sa création en 1986. M. Borge a conclu en indiquant que « depuis l'époque – de 1986 à 2000 – où il était surtout un secrétariat qui organisait (et donnait) des cours de formation, l'IDI a adopté une autre approche et investi beaucoup de ressources pour créer des infrastructures de formation qui répondent aux besoins des régions

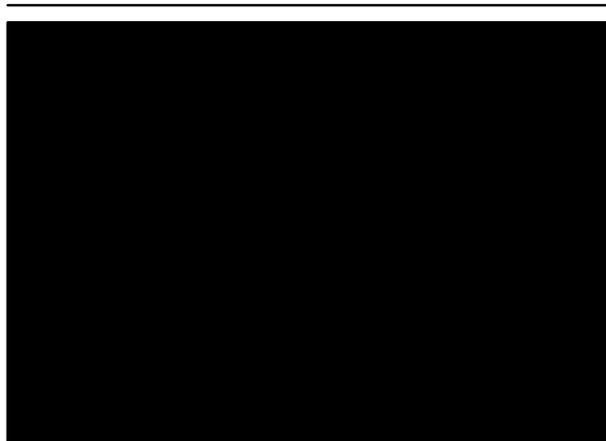
et des ISC nationales. Le Secrétariat de l'IDI en Norvège met à profit les réalisations de ses collègues canadiens et vise l'élaboration continue de programmes et d'activités de l'IDI fondés sur les infrastructures de formation actuelles, les nouvelles technologies et la création de liens plus étroits avec d'autres organes de l'INTOSAI. »

M. Patrick Callaghan, qui est détaché à l'IDI par le National Audit Office du Royaume-Uni, a décrit l'accent mis désormais sur les technologies. Il a présenté les plans à l'appui du volet information et communication du plan stratégique, qui comprend la création du site Web en quatre langues, d'un système de babillard électronique ainsi que d'une version électronique du Répertoire de formation de l'IDI.

L'échange d'information et de connaissances était le sujet de l'exposé du rédacteur en chef de la *Revue*, M. Don Drach, qui a parlé du rôle de la *Revue* comme moyen de communiquer et d'échanger de l'information entre les membres de l'INTOSAI. Dans son exposé, il a souligné l'importance d'élaborer des approches systématiques pour « transmettre l'information adéquate aux bonnes personnes au bon moment » et a discuté d'une récente enquête menée auprès des lecteurs de la *Revue* dans le but d'obtenir des suggestions sur la façon dont la *Revue* pourrait aider l'INTOSAI et l'IDI à atteindre cet objectif.

Les groupes de travail régionaux discutent de questions communes

La première journée du Symposium s'est terminée par des réunions en petits groupes au cours desquelles les groupes de travail régionaux se sont rencontrés individuellement pour discuter des questions régionales actuelles, du Répertoire de formation de l'IDI et du questionnaire connexe ainsi que du projet de babillard électronique dont M. Callaghan avait parlé plus tôt. Le Répertoire de formation est révisé conformément au quatrième objectif du Plan stratégique de l'IDI. Il doit être publié dans un environnement dynamique au moyen du site Web de l'IDI, et être complété lorsque nécessaire par la publication des parties du Répertoire sur cédérom et sur support papier. Nous espérons que ce mode de diffusion du Répertoire facilitera l'ajout et la mise à jour rapides des données ainsi que l'accès aux versions électroniques du matériel de cours. Le principe qui sous-tend le Répertoire a toujours été de faire connaître les bonnes pratiques de formation sur le contrôle. Les participants du Symposium ont donc été invités à chercher activement des



Les participants et les animateurs ont eu de nombreuses occasions de se rencontrer en dehors des séances officielles au cours du Symposium.

façons d'y arriver lors d'une séance de remue-méninges. En outre, on leur a demandé de répondre à un questionnaire sur le sujet.

Questions interculturelles, évaluation et formation électronique

On a consacré la deuxième journée du Symposium à une série de séances interactives au cours desquelles des conférenciers invités ont pris la parole. M. Richard Gagné et M^{me} Fida Geagea de l'IDI ont dirigé la séance d'ouverture sur l'efficacité interculturelle. Ils ont animé une discussion animée sur les questions interculturelles et sur l'efficacité du travail dans un environnement global multiculturel. Comme dans les séances précédentes, l'importance de créer et d'entretenir des relations professionnelles solides, fondées sur des relations personnelles et la confiance, a été mentionnée comme un élément important.

M^{me} Rita Gudziunas-Mankowski du Bureau du vérificateur général du Canada a dirigé une séance en deux parties sur l'évaluation de l'incidence de la formation. M^{me} Gudziunas-Mankowski, associée à l'IDI depuis de nombreuses années, a insisté sur l'importance du processus d'évaluation et sur des moyens pratiques de mesurer l'incidence de la formation. L'élément principal de cette séance était une table ronde à laquelle ont participé les représentants des groupes de travail régionaux, qui ont présenté les leçons apprises et les meilleures pratiques. Six participants du Burkina Faso, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie et du Venezuela ont parlé des expériences de leur région et ont répondu aux questions et aux commentaires.

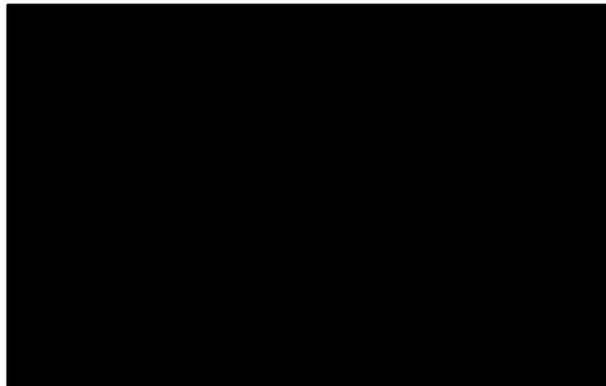
La journée s'est terminée par une séance visant à interpellier les participants sur les défis de la formation électronique. On a mis l'accent sur les nouveaux types d'enseignement, d'apprentissage et de coopération transfrontalière qui sont maintenant rendus possibles grâce aux technologies. Les conférenciers, Tone Loemo et Marit Lieng de l'École de gestion de Norvège, ont mis en lumière des moyens novateurs de communiquer et d'apprendre efficacement dans tous les pays et les régions, sans se soucier d'un horaire.

Les participants explorent les questions de fraude et de contrôle environnemental

La troisième journée a porté sur deux sujets qui ne connaissent aucune frontière politique ou géographique et qui sont d'une importance capitale pour les contrôleurs du secteur public : la



Les spécialistes de la formation ont montré la voie en préparant et en animant de nombreuses séances.



Les participants de l'ASOSAI ont chanté sur les thèmes de l'unité et de la collectivité devant les autres participants du Symposium.

sensibilisation à la fraude, sa prévention et sa détection, et le contrôle environnemental. On a consacré la matinée à une séance interactive sur la fraude dont le conférencier était M. Neil Papineau, Directeur du service de vérification judiciaire du Bureau du Vérificateur général du Canada. Comme ce fut le cas pour la séance sur l'évaluation, une table ronde des représentants régionaux, portant sur l'incidence de la fraude sur le secteur public et sur les initiatives de leurs gouvernements à cet égard, a été un élément central de la séance. On a également discuté de l'intégration du sujet à la formation. Des représentants de l'Argentine, du Cameroun, des îles Cook, de l'Indonésie, de la Tunisie et de la Zambie y ont participé.

L'après-midi a été consacré au contrôle environnemental. M^{me} Johanne Gélinas, Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, a présenté un exposé sur le sujet. Les propos de M^{me} Gélinas portaient sur deux thèmes principaux : 1) les contrôles environnementaux sont fondamentalement une forme de contrôle du rendement, et les formateurs doivent reconnaître cette réalité; 2) il s'agit du premier pas d'un très long voyage. Plusieurs ISC viennent à peine de commencer à travailler dans ce secteur, et cette séance présentait des étapes simples et pratiques que presque toutes les ISC peuvent suivre pour entreprendre ce genre de travail et le mener à bien. M^{me} Gélinas a indiqué que le contrôle environnemental était un outil important pour améliorer la gouvernance publique de problèmes mondiaux importants tels que la dégradation environnementale des terres, de l'eau et de l'air, et la destruction de la biodiversité planétaire. Le contrôle environnemental peut également permettre aux gouvernements de renforcer leur capacité de cheminer vers le développement durable.

Mot de la fin du gouvernement de la Norvège

La ministre du Développement international de la Norvège, M^{me} Anne Kristin Sydnes a prononcé le mot de la fin à la dernière séance du Symposium. M^{me} Sydnes a formulé son propos dans le contexte des grandes priorités de la coopération internationale et a mentionné l'élimination de la pauvreté comme principal objectif de la coopération pour le développement. Elle a souligné le rôle important que jouent les ISC, notamment dans trois secteurs qui contribuent à assurer la qualité de la coopération de la Norvège pour le développement international : la lutte contre la corruption, le renforcement de la capacité de contrôle dans les pays en développement, et la mise en oeuvre de procédures pour les évaluations environnementales. M^{me} Sydnes a conclu en disant qu'elle espérait qu'après ce symposium, les participants

poursuivraient la discussion et le dialogue sur leur rôle important pour la gouvernance et qu'ils retourneraient dans leurs régions et pays avec de nouvelles informations, de nouveaux outils et une nouvelle inspiration.

Pour de plus amples informations sur le Symposium et sur la gamme complète de programmes et d'activités de l'IDI, s'adresser à

l'IDI, c/o Riksrevisjonen, Postbox 8130 Dep, N-0032 Oslo, Norvège (tél. : 47 22 24 13 49; téléc. : 47 22 24 10 24; courriel : idi@idi.no). 

L'ARABOSAI tient son Assemblée à Rabat

L'Organisation arabe des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI) a tenu sa 8^e Assemblée générale triennale à Rabat, au Maroc, du 24 au 27 avril 2001. Les 19 Institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays suivants avaient délégué quelque 75 représentants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen; deux pays membres de l'ARABOSAI, la Somalie et les Comores, n'ont pu y assister. Étaient également présents des observateurs représentant le Secrétariat général de l'INTOSAI, l'Initiative de développement de l'INTOSAI, la Ligue des États arabes, l'Association arabe des contrôleurs et des comptables, l'Association des ISC de langue française, la Cour des comptes des Pays-Bas et la *Revue*. La réunion d'une durée de quatre jours, qui comprenait des séances de travail et des séances techniques ainsi que des programmes culturels et sociaux, a amplement donné à tous les participants l'occasion de renouer d'anciennes amitiés, d'en établir de nouvelles et de consolider les liens professionnels et personnels qui facilitent le travail de l'ARABOSAI dans l'esprit de la devise de l'INTOSAI : « L'expérience mutuelle profite à tous ».

Message du Roi à la cérémonie inaugurale

Le moment fort de la cérémonie inaugurale a été le message personnel à l'Assemblée de Sa Majesté le Roi Mohamed VI. Le conseiller principal du Roi a lu le message dans lequel ce dernier souhaitait la bienvenue au Maroc aux participants et leur souhaitait du succès dans leurs délibérations. Soulignant le rôle déterminant du contrôle public dans la régie et la reddition de comptes, il a félicité les pays membres pour leurs réalisations au cours des deux dernières décennies et a encouragé les ISC à faire encore d'autres progrès à mesure que leurs contrôles financiers mettent de plus en plus l'accent sur le contrôle du rendement et le contrôle intégré.

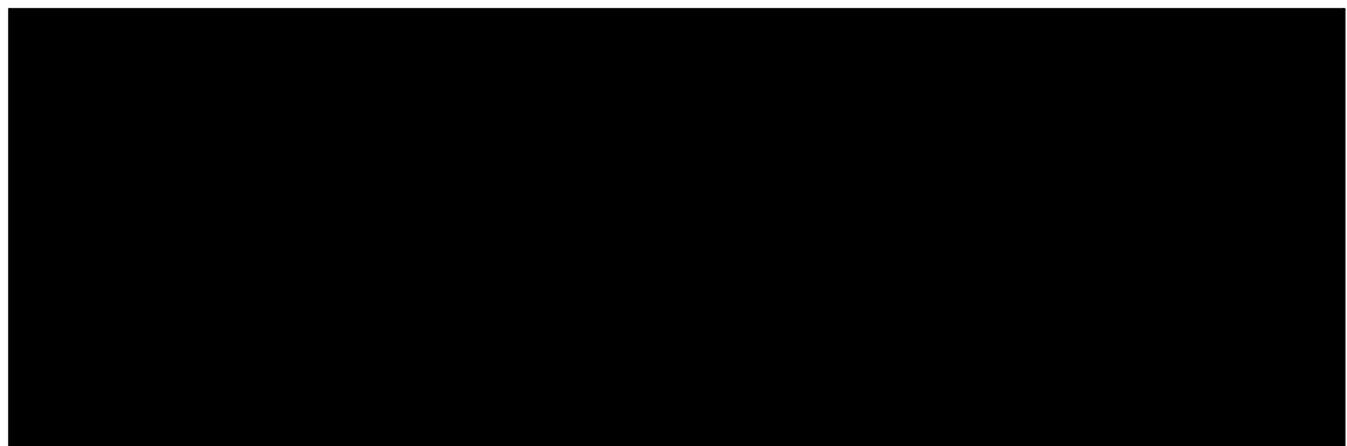
L'hôte de l'Assemblée et Président de la Cour des comptes du Maroc, M. Abdessadeq El-Glaoui, a lui aussi souhaité la bienvenue aux participants. Il a déclaré que l'Assemblée avait lieu à un moment où de nombreux changements se produisent dans le secteur public du Maroc et que l'on s'attend à ce que la Cour assume de nouveaux rôles et responsabilités, notamment l'établissement d'une

assise constitutionnelle pour le contrôle financier et la création d'organismes de contrôle régionaux. M. El-Glaoui a exprimé son appréciation à tous les participants, au Secrétariat général de l'ARABOSAI ainsi qu'à son personnel pour le rôle qu'ils ont joué dans l'organisation de l'Assemblée. Des allocutions par les Présidents des ISC de l'Égypte (M. Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, ancien Président du Comité directeur de l'ARABOSAI) et de la Tunisie (M. Mohamed Raouf Najar, qui est également Secrétaire général de l'ARABOSAI) étaient aussi prévues au programme inaugural. Ces derniers ont attiré l'attention sur les enjeux régionaux et mondiaux qui exigent la collaboration des pays et de leurs ISC. Ils ont fait état des nombreuses réalisations et possibilités de coopération par l'intermédiaire de l'ARABOSAI.

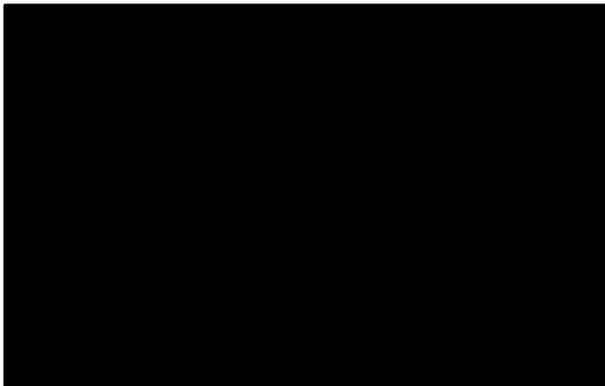
Trois thèmes techniques regroupent les questions et les préoccupations communes

Thème 1 : Contrôle du rendement des services du secteur public

La Jordanie dirigeait les discussions de ce thème et agissait comme rapporteur. Les Émirats arabes unis assumaient la présidence. La séance a commencé par un résumé détaillé des communications qui faisaient valoir, pour la plupart, le large éventail d'expériences des ISC régionales dans le domaine du contrôle du rendement et son importance future pour les ISC. Bien qu'on ait réalisé de grands progrès dans la conduite des contrôles de l'économie, de l'efficacité et du rendement, les délégués ont fait remarquer que les contrôles de l'efficacité demeurent difficiles. Ont suivi des discussions ouvertes et animées sur ce dernier type de contrôle. Les délégués ont souligné l'importance des contrôles de l'efficacité pour améliorer la prestation des services dans le secteur public et ils ont fait des recommandations particulières pour renforcer leur rôle, notamment : obtenir le mandat législatif d'exécuter des contrôles du rendement, obtenir une indépendance adéquate du gouvernement, se doter des ressources financières appropriées et assurer la formation des employés qui exécutent les contrôles du rendement. Ils ont ajouté que les fonctions de contrôle interne doivent être bien établies dans les ministères



Les délégués et les observateurs posent pour la photo de groupe officielle devant le mausolée du Roi Mohamed V à la Mosquée de Hassan, à Rabat

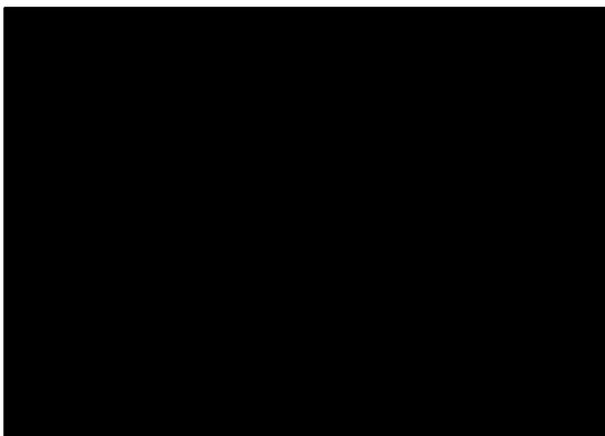


Les participants de l'ASOSAI ont chanté sur les thèmes de l'unité et de la collectivité devant les autres participants du Symposium.

gouvernementaux qui ont aussi une capacité de contrôle du rendement. Par la même occasion, ils ont indiqué que ce rôle comporte certaines difficultés, notamment : le manque d'information et de données satisfaisantes sur les programmes dans les organismes contrôlés, l'accès difficile à l'information et l'absence de critères clairs pour évaluer les programmes. Une ISC qui a 25 ans d'expérience dans le contrôle du rendement a fait part de son expérience et a communiqué quelques pratiques utiles : établir une relation de coopération avec les entités contrôlées; aider les entités contrôlées à établir des fonctions de contrôle interne solides; former des équipes multidisciplinaires au sein de l'ISC qui planifie et exécute les contrôles du rendement; mettre en place un système de surveillance et de suivi des recommandations du contrôle; communiquer les résultats des contrôles du rendement directement au Parlement. Tous les délégués se sont déclarés en faveur d'un échange continu et franc de vues et d'expériences, non seulement dans la région, mais aussi avec les ISC du monde entier.

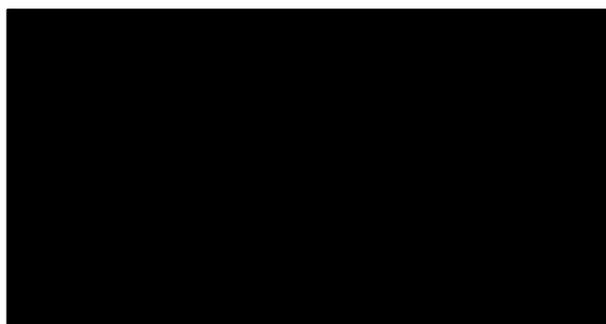
Thème 2 : Contrôle des sociétés d'État

La discussion portant sur le deuxième thème était centrée sur les questions liées au contrôle des organismes d'État et d'organismes non gouvernementaux. L'Égypte assumait le rôle de rapporteur et le Koweït celui de président. L'Égypte a ouvert la séance en résumant



Le délégué de la Libye (à gauche) expose une idée au cours d'une discussion thématique sous le regard de ses collègues de la Libye et du Maroc.

les points saillants des communications. Mentionnant des problèmes semblables à ceux relevés dans les discussions du premier thème, par exemple le manque d'accès aux documents et les organisations mal structurées qui ont des mécanismes redditionnels faibles ou inexistants, un délégué a déclaré que « parfois les contrôleurs de son ISC ne peuvent même pas trouver l'organigramme de l'entité contrôlée » et que, dans certains cas, la loi créant ces types d'organisation « n'est pas écrite ». Les délégués ont convenu que les ISC doivent promouvoir une certaine obligation redditionnelle dans ce domaine et ont insisté sur le fait qu'il faut 1) déterminer la nature de l'organisation, y compris le type et le montant des subventions gouvernementales qu'elle reçoit, et 2) documenter ses objectifs en vue d'élaborer des critères de contrôle. Parce que ces organisations sont, par définition, différentes des ministères, le personnel des ISC doit être formé pour comprendre leurs structures et les formes de subventions. En outre, les délégués sont d'avis qu'il faut, lorsqu'il y a lieu, avoir des règles claires et bien documentées et des codes de réglementation régissant l'établissement et la conduite de ces entités non gouvernementales. Dans certains cas, cela peut signifier que l'on doit modifier les lois existantes ou en créer de nouvelles. Enfin, il n'est pas nécessaire que ces contrôles soient annuels; ils peuvent être effectués seulement tous les trois ou cinq ans, surtout dans les organisations dont l'activité est limitée.



La visite à la mosquée de Hassan, dirigée par l'historien du Roi, M. Benmansour, (deuxième à partir de la droite) était un point culminant du programme historique et culturel.

Thème 3 : Technologies de l'information et contrôle

Les ISC de l'Arabie saoudite (rapporteur) et de l'Égypte (président) présentaient ce thème qui intéresse toutes les ISC. Les délégués ont convenu que la question des technologies de l'information présente, peut-être plus que toute autre question, les plus grands défis et possibilités pour leurs institutions. Dans de nombreux pays, les ISC doivent rattraper le retard par rapport aux entités qu'elles contrôlent, car ces dernières sont souvent plus automatisées et avancées qu'elles sur le plan technologique. Dans une certaine mesure, ce problème est attribuable à un manque d'indépendance, à des budgets limités et à la formation inadéquate du personnel. Les délégués ont recommandé à l'unanimité que, dans ces cas, les ISC tentent d'obtenir une indépendance appropriée. Un délégué a laissé entendre qu'il y aurait lieu, dans son pays, de normaliser les logiciels de contrôle et autres achetés et utilisés par les organismes gouvernementaux afin d'éviter une situation du genre « tour de Babel ». Un autre délégué a appuyé cette idée et a même suggéré que tous les organismes gouvernementaux suivent, le cas échéant, des processus standard, lorsqu'il y a lieu, afin d'avoir des points de contrôle adéquats. On a également suggéré de créer un site

Web pour les membres de l'ARABOSAI afin qu'ils puissent communiquer de l'information, leurs expériences et leur expertise.



Cette photo reflète la diversité des membres de l'ARABOSAI. On y aperçoit les délégués (de gauche à droite) du Qatar, de l'Iraq et du Soudan.

Discussions et décisions concernant l'organisation de l'ARABOSAI

Pendant l'Assemblée, une séance a été consacrée aux présentations, discussions et décisions portant sur un large éventail de questions d'ordre organisationnel, professionnel et administratif. Le rapport annuel du Secrétaire général expose en grande partie la teneur des discussions à ce sujet. Le rapport a été adopté à l'unanimité. En ce qui concerne la formation, on a notamment convenu de maintenir le programme de formation scientifique régional, axé sur la coopération avec l'IDI, et de mettre l'accent sur la formation du personnel dans des secteurs tels que l'aide étrangère, la privatisation, l'environnement et les programmes d'aide sociale.

Afin d'appuyer les objectifs de communication de la région et, en fait, de l'INTOSAI, les délégués ont convenu par vote de continuer à fournir des services de traduction en arabe pour la *Revue*, de maintenir et d'élargir le projet de terminologie arabe-anglais-français et, enfin, de trouver des moyens d'améliorer la communication et la constitution de réseaux entre les membres. Dans le domaine des communications, des prix ont été décernés pour les meilleurs articles publiés dans la revue de l'ARABOSAI. Les deux premières places ont été obtenues respectivement par l'Égypte et l'Iraq, et la troisième, par l'Égypte.

Les nouveaux membres du Comité directeur de l'ARABOSAI ont été élus pour la prochaine période de trois ans. Ce sont les ISC de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Liban et de la Libye. Les membres ont décidé par vote que les ISC de Maurice et de Qatar feront partie du comité des finances et du contrôle. La Jordanie s'est proposée comme hôte de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu en 2003 et les membres ont recensé certains sujets qui pourraient alors être discutés. L'Assemblée a accepté son offre.

À la clôture de la cérémonie, les délégués ont félicité et remercié l'ISC hôte, la Cour des comptes du Maroc, son Président, M. El-Glaoui, et son personnel, pour l'excellence de l'organisation et de l'accueil. Et comme l'a fait remarquer un délégué, « nos hôtes ouvrent la voie à des discussions fécondes qui nous seront utiles à notre retour au pays ».

On peut obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la 8^e Assemblée générale et de l'ARABOSAI en communiquant avec le Secrétaire général — ARABOSAI, Cour des comptes, 25, Avenue de la Liberté, B.P. 1002, 1004 Tunis, Tunisie. 



L'Assemblée a permis la tenue de nombreuses discussions sur l'organisation de l'ARABOSAI. Nous apercevons ci-dessus, de gauche à droite, trois membres du Secrétariat général de l'ARABOSAI (M. Hosni Khemais, M. Abdessalam Chaabane et M. Sadok Ben Hassem) en conversation avec M. Bannasser El-Bas de la Cour des comptes du Maroc.

Profil : La Commission de contrôle et d'inspection de la République de Corée

par la Commission de contrôle et d'inspection

Le système de contrôle et d'inspection de Corée existe depuis 1 300 ans. À l'époque des dynasties, il servait notamment à déceler les actes répréhensibles des représentants du gouvernement. Après la création du gouvernement de la République de Corée, et conformément aux dispositions de la Constitution de 1948, la Commission de contrôle a été fondée à titre d'institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) sous la direction du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Loi de 1948 sur l'organisation du gouvernement, la Commission d'inspection relevait également du Président et était chargée de superviser et d'inspecter les fonctions des employés du gouvernement central et des administrations locales, des organisations à capitaux publics, et d'autres organisations prescrites par la loi.

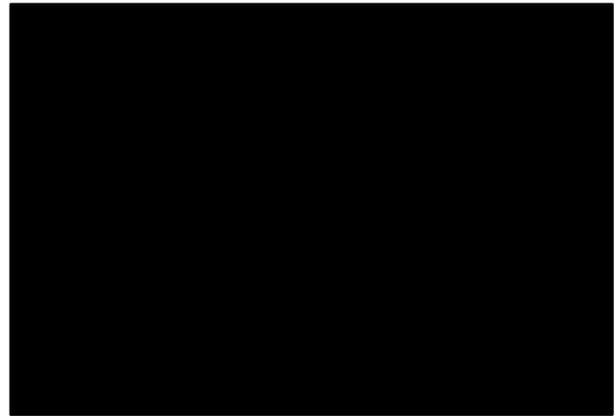
Étant donné que les travaux de la Commission de contrôle et de la Commission d'inspection étaient, dans bien des cas, étroitement liés, la Constitution révisée de 1962 a imposé la fusion de ces deux organisations. La Loi de 1963 sur la Commission de contrôle et d'inspection a établi la Commission actuelle de contrôle et d'inspection, le 20 mars 1963.

Au cours des dernières années, les Coréens ont eu de grandes attentes à l'égard de la dynamisation de l'économie, de la compétitivité nationale et de la transparence du gouvernement. En réponse à cela, le gouvernement coréen a exigé une restructuration audacieuse du secteur public et la lutte contre les pratiques de corruption. Dans ce contexte, la Commission de contrôle et d'inspection a établi trois orientations pour ses opérations de contrôle : des contrôles en vue de favoriser la réforme, des contrôles de la productivité et des contrôles ouverts. La Commission de contrôle et d'inspection s'attend à ce que ses efforts contribuent à augmenter l'efficacité des mesures de réforme du gouvernement, à bannir un environnement qui encourage les pratiques de corruption, à favoriser la créativité et la capacité d'adaptation de la fonction publique, à encourager la participation populaire aux contrôles et à répondre rapidement aux intérêts du grand public.

Pouvoir de contrôle et indépendance du contrôle

Les dispositions constitutionnelles définissent clairement les fonctions, les responsabilités, le statut et l'organisation de la Commission de contrôle et d'inspection. Bien que la Constitution exige que « la Commission de contrôle et d'inspection soit établie par le Président », la Commission conserve son indépendance dans l'exercice de ses fonctions conformément aux dispositions de la Loi sur la Commission de contrôle et d'inspection. Pour assurer l'indépendance de la Commission, son président, comme le Juge en chef et le Premier ministre, est nommé par le Président avec le consentement de l'Assemblée nationale.

Le Conseil des commissaires est l'organe de décision le plus important de la Commission de contrôle et d'inspection. Il est composé de sept commissaires, y compris le Président. Le fait que



Le bureau principal de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée

les décisions sont prises collectivement garantit que l'équité ne sera pas sacrifiée au nom de l'efficacité et de la rapidité lorsque la Commission exercera des fonctions quasi judiciaires, comme rendre un jugement sur la responsabilité de réparation.

Pour assurer l'indépendance de la Commission, la Loi sur la Commission de contrôle et d'inspection renferme des dispositions garantissant le statut des commissaires. Aux termes de la Loi, « l'indépendance de la Commission de contrôle et d'inspection en ce qui concerne la nomination et le renvoi de ses représentants, son organisation et l'établissement de son budget doivent être respectée au plus haut point ».

Responsabilités

Les principales responsabilités de la Commission sont les suivantes :

- D *Confirmation des comptes définitifs* : La Commission examine les comptes définitifs des recettes et des dépenses de l'État (gouvernement central) et communique les résultats de ses examens au Président de la République et à l'Assemblée nationale.
- D *Contrôle* : La Commission contrôle les comptes de l'État, des gouvernements provinciaux, des autres organismes autonomes locaux et des organisations à capitaux publics pour assurer une comptabilité juste et adéquate. La Commission contrôle les entités assujetties au contrôle obligatoire ainsi qu'au contrôle discrétionnaire.
- D *Inspection* : L'inspection vise à améliorer le fonctionnement et la qualité des services publics. Contrairement au contrôle, l'inspection touche les questions qui ne sont pas liées à la comptabilité. La Commission inspecte les travaux effectués par les gouvernements central et provinciaux et les administrations

locales de même que les fonctions de leurs employés. Certaines personnes chargées de travaux à caractère public sont également soumises à une inspection en vertu de la loi.

Le Conseil des commissaires délibère sur les constatations de contrôle et d'inspection aux fins de décision. Lorsque des biens du gouvernement sont endommagés ou perdus, on demande réparation à la personne responsable. Lorsque la Commission constate une affaire illégale ou injuste, elle demande à l'organisme concerné de prendre des mesures correctives. Lorsqu'une personne est trouvée coupable d'un acte répréhensible grave, la Commission demande à l'organe de supervision de prendre des mesures disciplinaires contre cette personne. Lorsque la Commission observe des lacunes ou des problèmes à l'égard des textes législatifs, des institutions ou des pratiques, celle-ci demande à l'organisme concerné de prendre des mesures correctives.

Lorsqu'il n'est pas approprié pour la Commission de faire les demandes décrites ci-dessus ou lorsque le dirigeant de l'organisme compétent doit régler la question en litige de son propre chef, la Commission peut faire des recommandations ou fournir des avis au ministre responsable, à l'organe de supervision ou au chef/dirigeant de l'entité contrôlée.

La Commission doit également assumer les responsabilités suivantes :

- D *Réexamen* : Lorsque les parties concernées — les entités contrôlées, les ministres compétents, les organismes de nomination, les organismes faisant la recommandation de nominations, les dirigeants d'organes de supervision ou des particuliers — sont d'avis que les décisions de la Commission à leur égard sont illégales ou injustes, elles peuvent lui soumettre une demande de réexamen. De plus, la Commission peut entreprendre le processus de réexamen de sa propre initiative si elle trouve que ses décisions sont inappropriées ou injustes.
- D *Décisions à l'égard de demandes d'examen* : Lorsque des entités assujetties aux contrôles de la Commission empiètent sur les droits ou les intérêts d'autrui par des opérations administratives illégales ou injustes, les parties concernées peuvent interjeter appel par l'intermédiaire de la Commission. La Commission examine le cas et communique les résultats de son examen aux parties qui en ont fait la demande et au dirigeant de l'entité compétente. Ce dirigeant doit prendre les mesures imposées par la décision de la Commission.
- D *Expression d'une opinion* : Les entités gouvernementales doivent demander l'opinion de la Commission lorsque la promulgation, la révision ou l'abrogation des lois pertinentes touchent la comptabilité, les pouvoirs de la Commission ou le contrôle et l'inspection internes. La Commission donne son interprétation officielle lorsque des agents comptables des entités assujetties à ses contrôles demandent des avis consultatifs concernant l'interprétation des lois sur la comptabilité.
- D *Réception de pétitions et de plaintes au civil* : La Commission gère un centre de réception et un service téléphonique sans frais destinés à recevoir les pétitions et les plaintes du public. Les assertions peuvent aussi être soumises par télécopieur ou par Internet. Ce mécanisme pratique protège les droits et les intérêts du public et donne facilement accès à la Commission. La Commission fait enquête sur les pétitions et les plaintes, et les règle ou les adresse aux organismes concernés ou à leurs organes de supervision.

Organisation

La Commission de contrôle et d'inspection regroupe le Conseil des commissaires, le Secrétariat et l'Administration de la formation en contrôle et en inspection. Le Conseil des commissaires est composé d'un président et de six commissaires. Le Conseil est l'organe de décision le plus important de la Commission. Les commissaires sont nommés par le Président de la République sur recommandation du Président de la Commission. Ils remplissent un mandat de quatre ans qui peut être renouvelé seulement une fois.

Le Secrétariat est l'organe opérationnel du Président, dirigé par le Secrétaire général. Les premier et second Sous-secrétaires généraux, le Directeur général de la planification et de la gestion, et l'Administrateur de la formation en contrôle et en inspection relèvent directement du Secrétaire général. Deux sous-secrétaires généraux dirigent sept bureaux d'opérations de contrôle et deux groupes de contrôle spéciaux – le Groupe de contrôle du programme gouvernemental principal et le Groupe de contrôle culturel et environnemental.

En avril 1993, la Commission pour la prévention de la corruption a été établie à titre d'organisme consultatif pour le Président de la Commission de contrôle et d'inspection. Une vingtaine de citoyens bien en vue, représentant divers milieux, sont nommés au sein de la Commission qui appuie le Président en lui donnant des conseils et des recommandations concernant la lutte contre la corruption.

Formation

La Commission de contrôle et d'inspection s'emploie à améliorer constamment les compétences de son personnel professionnel en lui offrant une formation continue. Son centre de formation, l'Administration de la formation en contrôle et en inspection, a accentué ses efforts pour offrir des programmes de formation qui contribuent à maximiser la productivité et l'efficacité.

L'Administration de la formation en contrôle et en inspection offre des programmes de formation pour le personnel de la Commission de contrôle et d'inspection, les contrôleurs internes et les agents comptables. Les programmes visent à aider les diplômés à devenir autonomes et à acquérir de nouvelles connaissances et compétences en contrôle. Chaque année, l'Administration de la formation en contrôle et en inspection offre quelque 50 cours à environ 7 000 contrôleurs et agents comptables.

En plus de ses programmes de formation interne, la Commission de contrôle et d'inspection offre à ses employés de nombreuses possibilités de formation dans des établissements de formation spécialisée, des cabinets d'experts-comptables ou des établissements d'enseignement supérieur, au pays et à l'étranger. Les programmes ou séminaires de formation organisés par l'Organisation asiatique des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) ou ses ISC membres servent de forums où les contrôleurs de la Commission discutent de leur expérience du contrôle et acquièrent de nouvelles compétences en contrôle afin de renforcer leurs capacités.

Activités internationales

La Commission de contrôle et d'inspection encourage la coopération internationale et l'échange de personnel et d'information parce qu'elle croit que toutes les parties concernées peuvent en bénéficier. Membre actif de l'INTOSAI et de l'ASOSAI, la Commission entretient des relations bilatérales étroites avec de

nombreuses ISC. En outre, elle donne de l'information aux organismes qui luttent contre la corruption partout dans le monde.

Après s'être jointe à l'INTOSAI en 1965, la Commission a joué le rôle de contrôleur de l'INTOSAI de 1992 à 1995 et fait maintenant partie de la Commission de la dette publique et du Groupe de travail pour le contrôle environnemental. En 1998, elle a été nommée Première Vice-présidente de l'INTOSAI et hôte du 17^e Congrès de l'INTOSAI, qui se tiendra à Séoul, capitale de la Corée, du 21 au 27 octobre 2001.

La Commission de contrôle et d'inspection a aussi participé activement à l'échange d'information et à la promotion de l'amitié dans un contexte régional. Elle siège au Comité directeur de l'ASOSAI depuis la création de l'organisation, en 1979. La Commission a tenu la deuxième Assemblée de l'ASOSAI en 1982, à Séoul, et a joué le rôle de Présidente de l'Organisation pendant les trois années subséquentes. La Commission a souligné l'importance de la formation et de l'échange d'information dans la région de l'ASOSAI et a accentué ses efforts pour répondre aux besoins de formation régionale en organisant, tous les trois ou quatre ans, des séminaires à l'intention des contrôleurs des pays membres de l'ASOSAI.

À titre d'hôte du 17^e Congrès de l'INTOSAI, le premier du genre au XXI^e siècle, la Commission a déployé tous les efforts nécessaires pour que le Congrès soit une grande réussite. Auparavant, la Commission avait tenu la 47^e réunion du Comité

directeur, en mai 2000, pour 74 délégués de 24 pays. La Commission a utilisé la réunion du Comité directeur pour tester ses préparatifs en vue du 17^e Congrès. La majorité des participants à la réunion du Comité directeur étaient enchantés des préparatifs, notamment en ce qui concerne la documentation, l'interprétation et l'assistance aux invités. La Commission a examiné les résultats de la réunion du Comité directeur pour mieux se préparer au Congrès de cet automne.

La Commission de contrôle et d'inspection a créé une page d'accueil Internet (www.koreasai.go.kr) pour la réunion du Comité directeur et le 17^e Congrès de l'INTOSAI. La page d'accueil a été lancée en février 2000, dans les cinq langues de travail de l'INTOSAI. Elle comprend un service d'inscription en ligne que certains participants à la réunion du Comité directeur ont utilisé pour s'inscrire. La Commission croit que la page d'accueil s'est avérée très efficace pour les participants et l'hôte de la réunion du Comité directeur. Elle espère que la page d'accueil pour le 17^e Congrès, version révisée de la page d'accueil de la réunion du Comité directeur, permettra aux ISC membres d'obtenir l'information nécessaire et de s'inscrire au Congrès en consacrant moins d'argent, de temps et d'efforts.

Pour de plus amples informations, s'adresser à la Division de coopération internationale, Commission de contrôle et d'inspection, 25-23 Samchung-dong, Chongro-ku, Séoul 110-706, Corée (courriel : koreasai@koreasai.go.kr). 

Publications à signaler

Le Conseil de contrôle du Japon a publié son dernier numéro de *Government Auditing Review* (vol. 8). Dans ce numéro, le *Government Auditing Review* contient cinq articles rédigés par des universitaires et des membres du Conseil de contrôle. Les cinq articles portent sur: 1) le contrôle des opérations, 2) l'introduction de l'évaluation du rendement administratif, 3) la révolution de la comptabilité à Sapporo et à Usuki City, 4) le contrôle du rendement du point de vue de l'équité, et 5) les problèmes et les perspectives en ce qui concerne la réforme du système comptable du gouvernement central. Pour obtenir un exemplaire de *Government Auditing Review*, vol. 8 (en anglais), s'adresser à la **Division de la recherche et des études, Board of Audit, 3-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8941, Japon** (téléc. : 81-3-3581-8877).

La Cour des comptes de Roumanie a publié son périodique intitulé *Financial Audit Review* (N° 2/2000). Les sujets abordés dans ce numéro touchent les activités particulières de la Cour des comptes, les débats, les questions de compétences ainsi que les réunions internationales les plus importantes auxquelles ont participé les représentants de la Cour durant la deuxième moitié de l'année 2000. On peut se procurer de courts résumés des articles en anglais et en français. Pour obtenir un exemplaire du périodique, s'adresser à la **Cour des comptes de Roumanie, 22-24 Lev Tolstoy Street 71289 Sector 1, Bucarest, Roumanie** (tél. : 00401-230-13-77 ou téléc. : 00401-230-13-64).

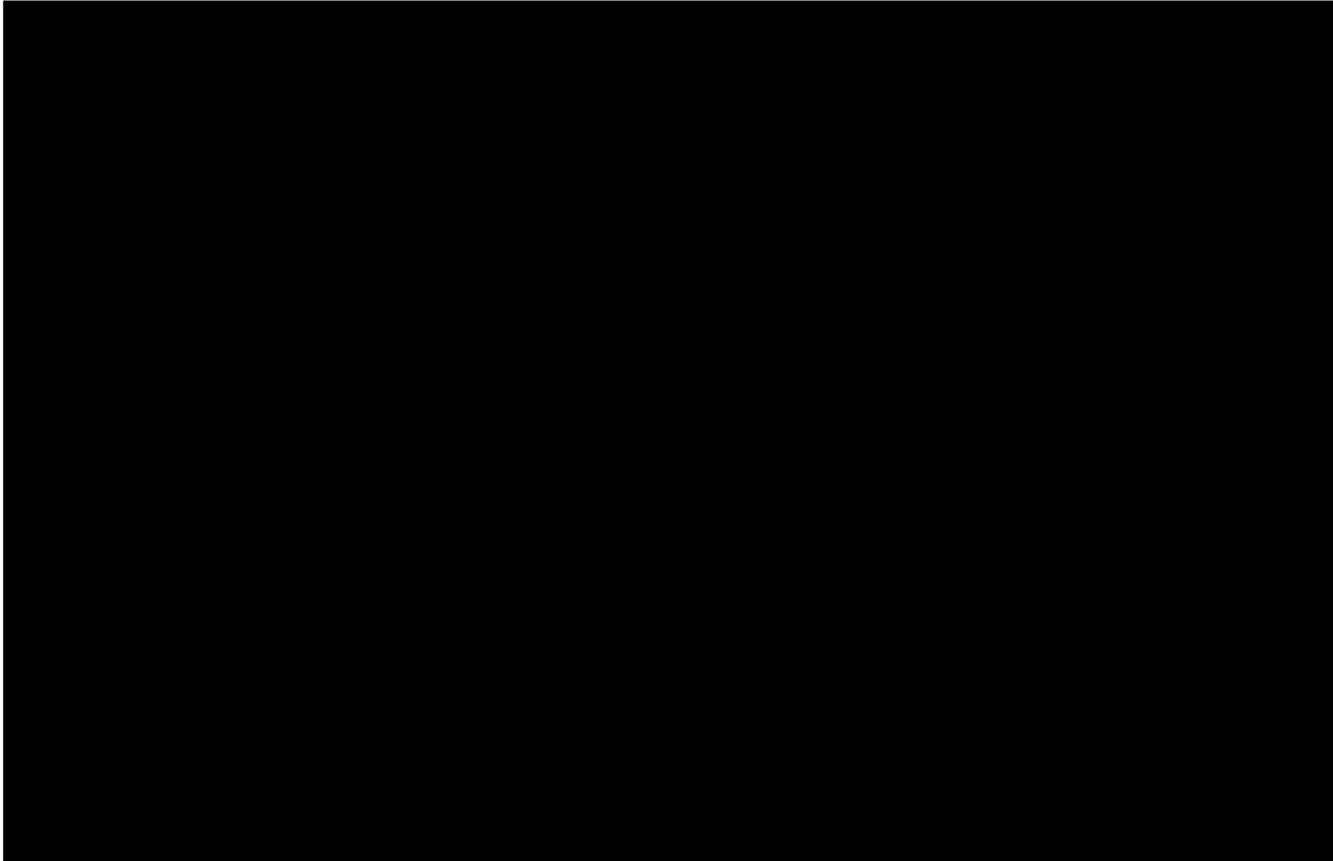
Les lecteurs de la *Revue* pourraient vouloir consulter la publication *Government Governance: Corporate governance in the public sector, why and how?* rédigée par la Direction de la politique de contrôle gouvernemental (DAR) du ministère des Finances des Pays-Bas dans le but de garantir l'atteinte des objectifs de la politique. L'essence d'une saine régie, du point de vue de la responsabilité ministérielle, repose sur des garanties suffisantes permettant au Ministre d'assumer la responsabilité du Ministère. Ce document décrit un outil servant à examiner et à analyser les structures de régie dans le secteur public. Il peut être utile dans chaque secteur de politique, y compris, l'éducation, les sports, le bien-être, l'agriculture, les prisons, les impôts et les soins médicaux. Pour obtenir un exemplaire du document, s'adresser au **Ministère des Finances, Direction de la politique de contrôle**

gouvernemental (DAR) P.O. Box 20201 2500 EE The Hague, Pays-Bas (tél. : 31-70-342-75-42 ou téléc. : 3170-342-7915).

L'Australian National Audit Office (ANAO) publie *Better Practice Guides* dans le cadre de sa stratégie de vérification intégrée qui comprend la prestation de services d'appui à l'information aux entités vérifiées. Depuis 1996, la série *Better Practice Guides* a traité des principaux aspects des structures de contrôle des entités, qui sont un élément essentiel d'une saine régie. Un des numéros récents traite de la gestion des marchés dans un cadre axé sur le risque, notamment, des questions quotidiennes liées à la gestion des marchés. L'accent est mis principalement sur l'atteinte des résultats requis et sur l'optimisation des ressources. Plusieurs autres sujets ont été abordés dans la série *Better Practice Guides*, y compris, l'administration des subventions, la gestion de trésorerie, la réduction des effectifs et d'autres questions touchant la main-d'œuvre, et les principes de rendement. Pour obtenir des exemplaires de la série *Better Practice Guides*, s'adresser au **Gestionnaire des publications, Australian National Audit Office, GPO Box 707, Canberra ACT 2601 Australie** (tél. : 02-6203-7500, téléc. : 02-6273-5355 ou www.anao.gov.au).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un nouveau livre intitulé *La gouvernance au XXI^e siècle*. L'intégration croissante des marchés, les toutes nouvelles technologies et le fait que l'activité humaine exige de plus en plus de connaissances sont toutes des indications d'un monde complexe. Il faudra de nouveaux types de gouvernance au cours des prochaines décennies, qui exigeront une diversité beaucoup plus grande d'intervenants actifs. Les organisations hiérarchiques traditionnelles et le contrôle à partir du sommet de la pyramide feront place de plus en plus à une division accrue des responsabilités et de la prise de décisions qui reposera sur les talents d'innovation et de créativité des personnes et des groupes. Le livre explore quelques-uns des risques et des possibilités auxquels devront faire face les décideurs au cours des prochaines années, et donne un aperçu de ce qui doit être fait pour aider la société à gérer son avenir de façon plus souple et avec une plus grande participation de ses citoyens. Pour obtenir la publication, s'adresser à l'**OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France**. 

Dans le cadre de l'INTOSAI



Le XVII^e INCOSAI en direct! Les délégués du XVII^e INCOSAI, qui se tiendra à Séoul, en Corée, du 21 au 27 octobre 2001, peuvent obtenir de l'information complète sur le Congrès, y compris, les exposés thématiques, les ordres du jour et les formulaires d'inscription, au moyen du site Web facile à utiliser www.koreasai.go.kr, créé par la Commission de contrôle et d'inspection de Corée.

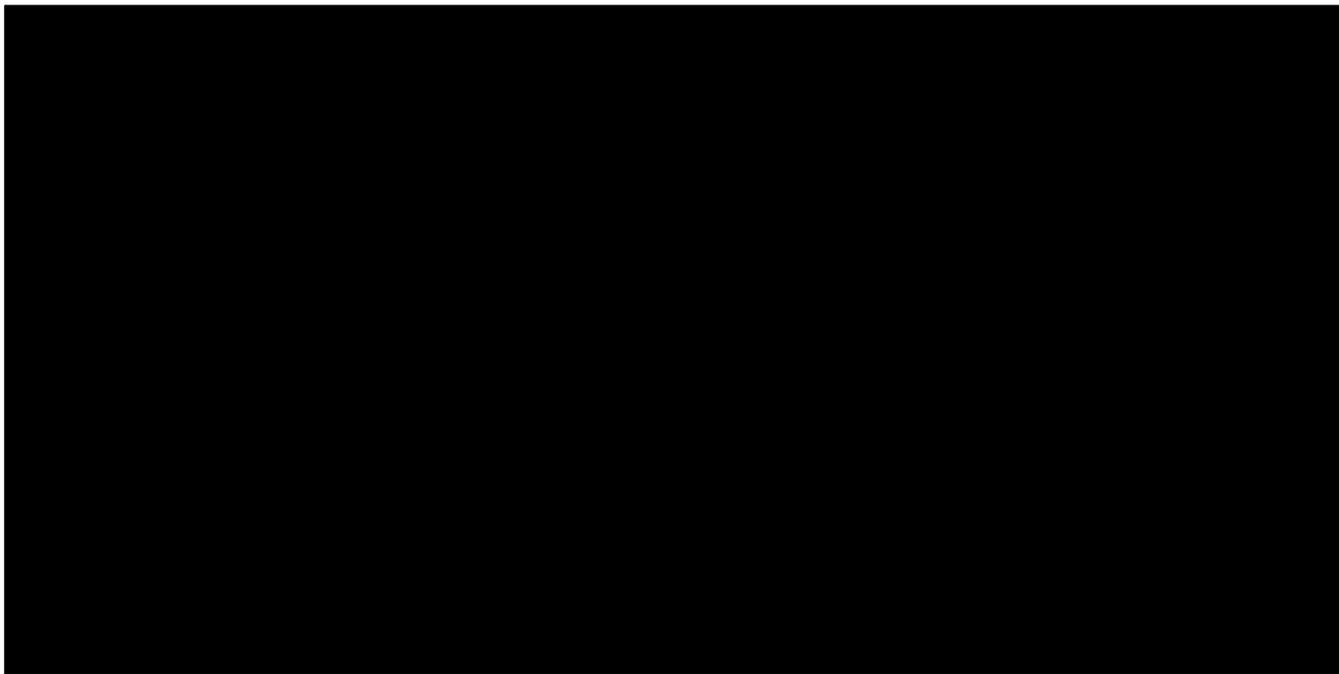
Réunion du Groupe de travail pour le contrôle des privatisations de l'INTOSAI, qui s'est tenue à Budapest

Adoption de nouvelles directives

La huitième réunion du Groupe de travail s'est tenue à Budapest, les 11 et 12 juin 2001. La réunion a été présidée par le M. Arpad Kovacs, Président du Bureau de contrôle d'État de Hongrie. Selon Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni et Président du Groupe de travail, le fait que 24 ISC étaient représentées à la réunion montre bien l'intérêt accru et soutenu que revêtent la privatisation et son incidence pour tous les membres de l'INTOSAI et tous les groupes régionaux. Il a mentionné qu'en novembre 1998, les participants au XVI^e INCOSAI avaient demandé au Groupe de surveiller l'efficacité des directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations, qui venaient d'être adoptées, afin de faciliter un échange d'information plus poussé entre les ISC concernant les privatisations et leur contrôle, et d'élaborer de nouvelles directives sur le contrôle.

Depuis 1998, les études de cas démontrent que les praticiens et les ISC trouvent utiles les directives sur le contrôle des privatisations dans le cadre du processus de privatisation et de son contrôle. À la réunion qui s'est tenue à Budapest, le Groupe s'est entendu sur deux prochaines séries de directives portant sur le contrôle de la réglementation économique, et des finances et des concessions publiques et privées.

Les directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle de la réglementation économique reconnaissent que la réglementation est utilisée de plus en plus pour contrôler la puissance des fournisseurs de services publics essentiels qui monopolisent le marché, et que les organismes de réglementation doivent faire face à une tâche difficile pour s'acquitter de leurs responsabilités qui consistent, notamment, à établir un équilibre entre les intérêts du consommateur et ceux du fournisseur. Les directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des finances et des concessions publiques et privées mettent en évidence les similitudes et les différences entre l'approche de la privatisation et l'approche des finances ou concessions privées. Selon ces deux approches, l'État cesse d'exercer des activités qui étaient peut-être perçues auparavant comme étant exclusivement du ressort de l'État. Mais, contrairement au cas d'une vente



Les membres du Groupe de travail pour le contrôle des privatisations interrompent leur délibérations à Budapest pour prendre une photo de groupe.

inconditionnelle, selon le modèle relatif aux finances ou aux concessions privées, l'État continue d'assumer une certaine responsabilité pour les services fournis. Les directives présentent les questions qui doivent être réglées pour que ces mécanismes soient utiles à toutes les parties.

Ces deux nouvelles séries de directives reposent sur des études de cas sur l'expérience du contrôle de nombreuses ISC. Les directives ont reçu un accueil favorable lorsqu'elles ont été distribuées à l'état de projet à l'ensemble des membres de l'INTOSAI, en octobre 2000, pour obtenir leurs commentaires. Le Groupe de travail a accepté qu'elles soient soumises aux participants du XVII^e INCOSAI pour être adoptée.

Le Groupe de travail a maintenant produit trois séries de directives portant sur trois aspects importants de la privatisation : le processus de vente comme tel, la réglementation touchant les fournisseurs, et la négociation et la gestion de marchés avec le secteur privé pour la prestation de services publics. Il faut vérifier l'utilité de ces directives auxquelles on ajoutera, si nécessaire, d'autres directives que pourraient exiger, par exemple, les problèmes de contrôle qui se posent lorsque l'État est un actionnaire minoritaire, et pour examiner les solutions de rechange à la réglementation, et répondre à d'autres changements dans le domaine des partenariats.

À la lumière de ce qui a été mentionné, le Groupe se propose, pendant la période qui précédera le XVIII^e INCOSAI, qui se tiendra à Budapest en 2004, de concentrer ses efforts, sur la surveillance de l'efficacité des directives adoptées par l'INTOSAI, sur l'élaboration de futures directives sur le contrôle, au besoin, pour compléter ces directives, et sur l'échange continu d'information entre les ISC.

Pour plus de détails, se rendre au site Web du Groupe à www.nao.gov.uk/intosai/wgap/home.htm, où l'on peut trouver tous

les documents de travail, les études de cas et les directives du Groupe, ainsi que les coordonnées des membres.

La Commission des normes de contrôle interne se réunit à Miami

La Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI a tenu une réunion, le 5 avril 2001, en même temps que la conférence de Miami du Consortium international sur la gestion des finances publiques (ICGFM). M. Arpad Kovacs (de Hongrie), Président de la Commission, a présidé la réunion qui avait été organisée par M. Walker (É.-U.). Parmi les participants à la réunion, il y avait des représentants des ISC de l'Autriche, des Bahamas, de la Belgique, d'El Salvador, d'Oman, des Pays-Bas, de la République tchèque et de la Tanzanie. Des observateurs de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'ICGFM, de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et de la Banque mondiale ont également participé à la réunion.

M. Kovacs a discuté des résultats de la 2^e Conférence internationale sur le contrôle interne, qui a attiré des participants de 50 pays en mai 2000, et a fait un résumé du rapport qu'il présentera au prochain INCOSAI concernant les activités de la Commission. Les membres de la Commission ont fourni des informations supplémentaires pour les rapports et ont discuté également du futur leadership et des futurs travaux de la Commission.

M. Walker a présenté un projet de brochure portant sur le rôle des gestionnaires en ce qui concerne l'établissement et le maintien du contrôle interne. La brochure, en anglais, a été distribuée aux membres de la Commission, et les membres se sont portés volontaires pour la faire traduire dans les autres langues de travail officielles de l'INTOSAI (français – Belgique, espagnol – Costa Rica, arabe – Oman/la Banque mondiale, allemand – Autriche). La

brochure traduite sera distribuée aux membres de l'INTOSAI aux fins de commentaires, et le produit final sera présenté à Séoul au cours du Congrès qui aura lieu en octobre.

Le contrôle environnemental fait des progrès en vue du XVII^e INCOSAI, qui se tiendra à Séoul en 2001

Le Groupe de travail pour le contrôle environnemental de l'INTOSAI a mis au point de nombreuses activités depuis sa création en 1992 et il offre une vaste gamme de produits allant de documents et de brochures à une vidéo, un cédérom et un site Web. Les activités les plus importantes du Groupe de travail visaient à accroître la participation des régions de l'INTOSAI et à poursuivre l'élaboration de directives. Au XVII^e INCOSAI, qui se tiendra en Corée, la présidente du Groupe de travail, M^{me} Saskia J Stuiveling, Présidente de la Cour des comptes des Pays-Bas, présentera les activités du Groupe de travail et les changements dans ce domaine. Le document décrit les principales réalisations et les principaux produits du Groupe de travail entre 1999 et 2001. Pour ce faire, on a utilisé les résultats de la troisième enquête sur le contrôle environnemental menée l'an dernier par le Groupe de travail auprès de tous les membres de l'INTOSAI.

Réalisations du Groupe de travail de 1999 à 2001

Création de groupes de travail régionaux

Comme on l'a déjà mentionné, l'activité la plus importante du Groupe de travail entre 1999 et 2001 a consisté à accroître la participation des régions de l'INTOSAI. La stratégie du Groupe de travail a suscité l'enthousiasme des régions. À la fin de 2000, les régions de l'INTOSAI : l'AFROSAI, l'ARABOSAI, l'ASOSAI, l'EUROSAI, la SPASAI et l'OLACEFS avaient créé leurs propres groupes de travail régionaux pour le contrôle environnemental ou mis en place d'autres mécanismes de coopération.

Les résultats de la troisième enquête révèlent que la grande majorité des ISC qui ont répondu appuient la stratégie de coopération régionale. Près de la moitié des ISC qui ont répondu font déjà partie d'un groupe de travail régional pour le contrôle environnemental. Un autre 40 p. 100 envisagent de faire partie d'un groupe régional ou aimeraient participer à une ou plusieurs activités régionales. La coopération au sein des régions a déjà donné lieu à plusieurs réunions de groupes de travail régionaux, et plusieurs cours de formation ou séminaires régionaux sont offerts aux contrôleurs environnementaux.

La coopération internationale et le contrôle des accords environnementaux

L'élaboration et l'exécution de contrôles concertés entre les ISC ainsi que le contrôle des accords internationaux en matière d'environnement constituent une activité importante du Groupe de travail de l'INTOSAI et des groupes de travail régionaux. Pour appuyer ce genre de contrôles, le Groupe de travail a conçu une brochure intitulée « Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords environnementaux ». Cette brochure a été adoptée lors du XVI^e INCOSAI, en Uruguay. Au cours de la dernière période, le Groupe de travail a préparé un suivi de cette brochure, soit le document intitulé « The audit of International Environmental Accords ». Ce document vise à stimuler davantage le processus de réflexion dans les ISC au sujet du contrôle des accords internationaux en matière d'environnement et à fournir des points

de départ ou des critères de décision à partir desquels des accords intéressants peuvent être choisis.

Depuis le XVI^e INCOSAI, plusieurs contrôles d'accords environnementaux ont été effectués. On peut trouver plus de 160 rapports dans la bibliographie diffusée sur notre site Web. Plusieurs contrôles sont effectués en coopération par les ISC. Cela signifie que d'autres ISC peuvent profiter de la vaste expérience pratique qui a été acquise. Les résultats du troisième questionnaire de l'INTOSAI sur le contrôle environnemental révèlent un intérêt très marqué pour la coopération entre les ISC dans le domaine du contrôle environnemental (qu'il s'agisse d'un accord international ou d'un autre sujet en matière d'environnement). Près de 80 p. 100 des ISC qui ont répondu ont manifesté leur intérêt. Nous croyons que cela constitue un bon point de départ pour de futures activités dans les régions.

Autres produits

Le Groupe de travail a également conçu plusieurs autres produits particuliers qui présentent un intérêt pour la collectivité de l'INTOSAI et qui seront offerts dans le cadre du XVII^e INCOSAI, qui se tiendra en Corée en 2001 :

- D La brochure « Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental ». Cette brochure a pour but de donner aux ISC un point de départ pour créer une approche leur permettant de s'acquitter de manière satisfaisante des responsabilités en matière de contrôle environnemental dans le cadre de leurs compétences et de leurs mandats respectifs. La brochure sera soumise à l'approbation de la collectivité de l'INTOSAI à titre de document de l'INTOSAI à Séoul.
- D Le document du Groupe de travail sur le « développement durable », qui a pour but d'expliquer la notion de développement durable et d'évaluer le rôle que peuvent jouer les ISC en ce qui concerne le contrôle des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable décrits dans les stratégies nationales.
- D Le document sur « la comptabilisation des ressources naturelles » produit par le Groupe de travail en 1998. Cette étude contient de l'information sur la situation par rapport à la comptabilisation des ressources naturelles et sur les options qui s'offrent aux ISC dans ce domaine.
- D Le document du Groupe de travail sur « les résultats de la troisième enquête de l'INTOSAI sur le contrôle environnemental ». C'est le dernier d'une série de documents qui portent sur la pratique du contrôle environnemental dans les ISC du monde entier. Un document semblable sur les résultats de la deuxième enquête (1998) est encore disponible.
- D Le Groupe de travail a restructuré et mis à jour son site Web. Voici la nouvelle adresse : www.environmental-auditing.org. Ce site Web contient des informations très variées qui peuvent être utiles aux ISC pour préparer et effectuer les contrôles environnementaux. Il renferme également une bibliographie de plus de 1 200 rapports sur les contrôles environnementaux provenant d'ISC du monde entier.
- D Le Groupe de travail a produit la vidéo sur « le défi du contrôle vert » dont le lancement a eu lieu dans le cadre du XVI^e INCOSAI, en Uruguay. Cette vidéo vise à souligner l'importance du contrôle environnemental et à encourager les ISC à effectuer ce genre de contrôle.
- D Les échanges d'information au moyen du bulletin Ligne verte se sont poursuivis.

- D Le Groupe de travail a conçu un cédérom qui comprend tous ses produits (et plus encore). Ce cédérom sera offert à tous les délégués au XVII^e INCOSAI, qui se tiendra en Corée.

La plupart des produits mentionnés dans cet article sont offerts dans les cinq langues de l'INTOSAI, sauf l'étude sur le « développement durable » et le document intitulé « The audit of International Environmental Accords », qui sont disponibles uniquement en anglais et en espagnol. Nos produits peuvent être téléchargés à partir de notre site Web ou commandés au secrétariat du Groupe de travail.

Certaines ISC nous mentionnent que leurs possibilités sont limitées dans le domaine du contrôle environnemental en raison d'un mandat restreint. Le Groupe de travail prépare actuellement une note sur cette question et sur la façon dont les ISC peuvent utiliser leur mandat, par exemple, en « suivant les fonds ». Le premier avant-projet du document sur le contrôle environnemental dans le cadre d'un mandat restreint est diffusé sur notre site Web. Nous invitons les ISC à nous faire part de leurs idées et de leurs solutions à ce sujet.

Structure du Groupe de travail de l'INTOSAI

Il n'est pas nécessaire que tous les membres des groupes de travail régionaux fassent partie du Groupe de travail de l'INTOSAI.

Toutefois, le Groupe de travail de l'INTOSAI a pris rapidement de l'expansion depuis le XVI^e INCOSAI, qui a eu lieu en Uruguay. Le Groupe compte présentement 35 ISC membres. La taille importante du Groupe de travail de l'INTOSAI et la création de groupes de travail régionaux ont obligé le Groupe de travail de l'INTOSAI à repenser sa structure pour la prochaine période.

La Cour des comptes des Pays-Bas préside le Groupe de travail depuis sa création. Au cours de la prochaine période, le Bureau du vérificateur général du Canada prendra la relève. Ces sujets, ainsi que d'autres idées pour le nouveau plan de travail, seront abordés à la prochaine réunion du Groupe de travail, qui aura lieu à Ottawa, au Canada, en septembre 2001.

Autres informations

Pour de plus amples informations, veuillez vous rendre à notre site Web à www.environmental-auditing.org ou communiquer avec le secrétariat du Groupe de travail de l'INTOSAI à la Cour des comptes des Pays-Bas : P.O. Box 20015, 2500 EA The Hague, Pays-Bas; tél. : 31 70 3424392 (M^{me} Bernadette Schomaker) ou 31 70 3424292 (M. Peter van Roozendaal); téléc. 31 70 3424406; courriel : environmental.auditing@rekenkamer.nl. 

Calendrier des événements de l'INTOSAI en 2001

Juillet

Août

*Congrès de l'OLACEFS
Panama
20-24 août*

Septembre

*Réunion du Comité directeur de l'AFROSAI
Libye
(date à déterminer)*

*Réunion du de la Commission pour le
contrôle environnemental
Ottawa, Canada
23-26 septembre*

*Réunion du Comité directeur de l'ASOSAI
Koweït
29 septembre-3 octobre*

Octobre

*XVII^e INCOSAI
Séoul, Corée
21-27 octobre*

Novembre

Décembre

***N.D.L.R.** : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.*